

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 mars 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 9, 10 et 11 mars 2021**

**2021 DAC 371** Subventions (22.000 euros) à huit associations historiques dont sept dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2019.

**Mme Karen TAIEB, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants;

Vu le projet de délibération en date du 23 février 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à huit associations historiques ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement du 23 février 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement du 23 février 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement du 1er mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement du 1er mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement du 1er mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement du 22 février 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement du 22 février 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement du 1er mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement du 22 février 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Karen Taïeb au nom de la 2ème commission,

### Délibère

Article 1 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec la Ville de Paris en 2019, une subvention de fonctionnement de 3.500 euros, au titre de 2021, est attribuée à la Société historique du VIe arrondissement, 78, rue Bonaparte 75006 Paris. 19986 / 2021\_06284.

Article 2 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec la Ville de Paris en 2019, une subvention de 2.000 euros, au titre de 2021, est attribuée à la Société Historique et Archéologique des VIIIe et XVIIe arrondissements, 3, rue de Lisbonne 75008 Paris. 19732/ 2021\_01565.

Article 3 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec la Ville de Paris en 2019, une subvention de fonctionnement de 5.500 euros, au titre de 2021, est attribuée à l'association Le Vieux Montmartre –Société d'Histoire et d'Archéologie des IXe et XVIIIe arrondissements 12/14, rue Cortot 75018 Paris. 49541/ 2021\_02206.

Article 4 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec la Ville de Paris en 2019, une subvention de fonctionnement de 3.000 euros, au titre de 2021, est attribuée à l'association Histoire et Vies du Xe - société historique du 10e arrondissement de Paris, Mairie du 10e, 72, rue du faubourg Saint Martin, 75010 Paris. 18710 / 2021\_03396.

Article 5 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec la Ville de Paris en 2019, une subvention de fonctionnement de 3.000 euros, au titre de 2021, est attribuée à la Société d'Histoire et d'Archéologie du 13e arrondissement, 1, place d'Italie, 75013 Paris. 33361 / 2021\_03455.

Article 6 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec la Ville de Paris en 2019, une subvention de fonctionnement de 1.500 euros, au titre de 2021, est attribuée à la Société Historique et Archéologique du 15e Arrondissement de Paris, Mairie du XVe arrondissement, 31, rue Péclet, 75015 Paris. 21195 / 2021\_00446.

Article 7 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec la Ville de Paris en 2019, une subvention de fonctionnement de 2.000 euros, au titre de 2021, est attribuée à l'Association d'Histoire et d'Archéologie du XXe arrondissement de Paris, 18, rue Ramus 75020 Paris. 54008/ 2021\_04852.

Article 8 : Une subvention de fonctionnement de 1.500 euros est attribuée à Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France, 59, rue Guynemer 90001 Site de Paris 93383 Pierrefitte-sur-Seine, pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2021. 180324/ 2021\_03278.

Article 9 : La dépense correspondante, soit 22.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**